

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
 JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
 Six mois, — . . . 10 — — 13 —
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Care de Saumur (Service d'été, 10 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Express.
 9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
 1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
 4 — 13 — — Express.
 7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
 8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
 9 — 50 — — Express.
 12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
 5 — 37 — — soir, Omnibus.
 10 — 30 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
 Dans les réclames 30 —
 Dans les faits divers 50 —
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
 Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
 chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

En rentrant à Paris, les ministres qui s'étaient accordé quelques jours de villégiature ne sauraient manquer d'être frappés du chemin qu'a fait, pendant leur absence, la question de la convocation du Corps-Législatif. Ils l'avaient laissée à l'état de simple controverse entre les journaux; ils la retrouvent à l'état de mouvement politique, qui va se développant chaque jour d'une façon plus caractérisée.

Hier, nous montrions la persistance et les progrès du projet de manifestation opposante dont la lettre de M. de Kératry a donné le signal. Aujourd'hui, c'est un incident d'un autre genre et plus significatif encore que nous avons à enregistrer. Voici la lettre qu'adresse au *Moniteur* un député dont le dévouement à l'Empire ne saurait faire l'objet d'un doute :

« Château de Leyat, ce 25 sept. 1869,
 par Ploërmel (Morbihan).

» Monsieur le directeur,

» J'ai lu dans votre numéro du 25 un article signé Léo Joubert, intitulé : *Une lettre à M. Schneider*. J'y remarque ce qui concerne la nécessité d'une prompte réunion du Corps-Législatif pour compléter la vérification des pouvoirs.

» Si la prorogation de la Chambre et la durée de cette prorogation n'ont rien d'inconstitutionnel, comme vous, je pense qu'il est opportun, urgent même, de faire cesser cette situation

exceptionnelle qui inquiète et blesse les députés et les électeurs incertains de leur sort.

» Je voudrais voir tous ceux de mes collègues, qui, comme moi, sont dévoués à l'Empire, veulent sa grandeur et sa durée, se grouper et s'entendre pour faire connaître cette conviction au gouvernement de l'Empereur.

» Vous ferez de cette lettre, monsieur le directeur, tel usage qu'il vous conviendra.

» Agrérez, etc.

» Comte NAPOLÉON DE CHAMPAGNY,
 » député du Morbihan.

Cet appel forme la contre-partie de celui de M. de Kératry, en ce sens qu'il vient d'une voix franchement amie au lieu d'être dicté par une pensée d'opposition, et qu'il s'adresse aux adhérents du gouvernement, au lieu d'offrir un mot de ralliement à ses adversaires.

La polémique sur la convocation de la Chambre ne se ralentit point. C'est la lettre de M. le baron de Benoist qui sert aujourd'hui de thème à la discussion.

La manifestation dont M. de Kératry a pris l'initiative compte un adhérent de plus; M. Guyot-Montpeyroux.

Des troubles graves ont éclaté à Barcelone, le 25 de ce mois, à la suite de la protestation des volontaires de la liberté contre le désarmement de la milice de Tarragone.

A dix heures du soir, les troupes ont atta-

qué les insurgés et ont enlevé cinq barricades à la baïonnette.

A trois heures du matin, les dernières barricades étaient prises avec l'aide de l'artillerie.

Les troupes ont fait beaucoup de prisonniers dont deux députés.

D'après une dépêche de Madrid, 26 septembre, 3 h. 15 du soir, la tranquillité est complètement rétablie à Barcelone. Dimanche, la promenade de la Rambla a été aussi fréquentée que les autres jours de fête. Quelques insurgés fugitifs, se dirigeant vers la montagne, ont coupé la voie ferrée, mais bientôt elle a été rétablie et le train expresse a pu passer.

La situation en Espagne est des plus graves. Les troubles de Barcelone se propagent dans la province. A Madrid, le gouverneur a dû ordonner la fermeture de tous les clubs. Une manifestation républicaine s'organise dans la capitale. En un mot, un travail de décomposition s'opère dans la Péninsule, travail inquiétant qui exige les plus prompts remèdes.

Un pays qui semble aussi vouloir s'agiter de nouveau, c'est l'Irlande. On signale de nouvelles démonstrations fenians qui ont eu lieu dimanche à Cork et à Dublin. Il s'agissait d'obtenir la liberté des prisonniers fenians. Des meetings monstres ont été tenus. Heureusement la violence s'est dépensée dans les discours et les résolutions. On n'a eu à déplorer aucun conflit.

La *Gazette du peuple*, de Florence, annonce qu'à l'occasion du passage de l'Impératrice à Venise, le roi se rendra dans cette ville en strict incognito. Le général Menabrea l'accompagnera.

L'émotion profonde causée dans le monde religieux par la lettre du P. Hyacinthe n'est pas près de se calmer.

Mgr Dupanloup vient d'adresser la lettre suivante à l'ex-carême :

« Orléans, 25 septembre.

» Mon cher confrère,

» Aussitôt que de Paris on m'eut appris ce que vous étiez sur le point de faire, j'ai essayé, vous le savez, de vous épargner à tout prix ce qui devait être pour vous une si grande faute et un si grand malheur, en même temps qu'une profonde tristesse pour l'Eglise; j'ai fait partir, à l'heure même, et de nuit, votre ami pour vous arrêter s'il était possible. Mais il était trop tard; le scandale était consommé, et dès maintenant vous pouvez mesurer, à la douleur de tous les amis de l'Eglise et à la joie de tous ses ennemis, le mal que vous avez fait.

» Aujourd'hui je ne puis plus que prier Dieu et vous conjurer vous-même de vous arrêter sur la pente où vous êtes, et qui conduit à des abîmes que l'œil troublé de votre âme n'a pas vus.

» Vous avez souffert, je le sais; mais, laissez-moi vous le dire, le P. Lacordaire et le P.

mes amis, ni vous attirer un affront.

— Moins de scrupules, je vous prie, madame la marquise, et plus de résolution! J'affirme que ce soir vous pourrez hardiment proposer notre alliance aux Flavigny, et que leur accueil sera de nature à vous contenter. Jusque-là, je verrai la belle enfant: nous aurons tous deux un entretien intime, décisif, dans lequel, j'en suis sûr, je la disposerai en ma faveur. Après quoi, vous serez également surprise de la voir m'accepter pour époux.

A mesure qu'elle écoutait son fils, la douairière d'Apremont semblait se pétrifier. Elle eut quelque peine à secouer cette paralysie de l'étonnement.

— Eh! que comptez-vous donc dire à cette jeune personne pour opérer un tel prodige? demanda-t-elle, saisie d'un double sentiment d'inquiétude et de curiosité.

— Cela, ma mère, c'est mon secret. Oh! nous autres, les habiles, les roués, nous sommes irrésistibles quand nous le voulons bien. Que diable! est-on si dépourvu d'éloquence, de bonne grâce et d'esprit?

Et le marquis, se levant, cambra sa taille, caressa son menton, se donna enfin une allure de vainqueur que Bassompierre et Fronsac n'eussent peut-être pas dédaignée. La marquise haussa les épaules et fronça le sourcil.

— Vous êtes fou, monsieur! dit-elle en faisant quelques pas pour se retirer.

— J'ai toute ma raison, madame, répliqua Gaëtan

bien vite, — ce dont je me doutais déjà, — que vous ne lui inspiriez aucune sympathie. Il m'a semblé même qu'elle avait quelque secrète raison de vous en vouloir sérieusement, car elle ne parlait de vous qu'avec une sorte d'amertume contenue et de vague irritation.

— Bah! vous m'étonnez. Quel reproche peut-elle avoir à me faire? Je n'ai jamais cessé d'être pour elle galant et respectueux.

— En êtes-vous bien sûr, Gaëtan?

Cette question fut accentuée avec une telle expression de doute et d'ironie, que le marquis en parut d'abord déconcerté; mais il ne tarda pas à reprendre son aplomb.

— J'en suis parfaitement sûr, ma mère, répondit-il. Comment pouvez-vous supposer que, de gaieté de cœur, j'aie compromis la chance qui semblait me promettre la main de Mlle de Flavigny? Je vous déclare que je trouve cette jeune fille ravissante, que j'en suis vraiment épris, et que j'espère devenir son époux.

— C'est là pourtant une espérance à laquelle il vous faut renoncer, car elle ne se réalisera pas.

— Et pourquoi donc, s'il vous plaît?

— Parce que Mlle de Flavigny m'a dit formellement qu'elle ne voulait pas se marier, et parce que je compte m'abstenir de la demander pour vous à sa famille, afin de vous épargner le désagrément d'un refus poli, mais certain.

— Peuh! vous avez tort, ma mère, de prendre au sérieux ce que débite une jeune fille lorsqu'on lui parle

mariage. La plus sincère n'avoue jamais ce qu'elle pense à ce sujet, il y a toujours un peu d'hypocrisie dans un cœur féminin de dix-huit ans.

— Blanche est la franchise même, monsieur. Si, en ce qui vous concerne, elle n'a pas été tout-à-fait sincère avec moi, c'est qu'elle a craint sans doute de m'affliger.

— En vérité, je ne vous comprends pas, dit Gaëtan avec dédain. Que croyez-vous donc? Quels qu'ils soient, vos soupçons sont d'une injustice irritante. Vous êtes toujours prête à m'accuser.

— C'est que je vous crois capable de bien des audaces et de bien des maladroites! répliqua la douairière avec fermeté.

— Soit. Eh bien! je vous prouverai, moi, que vos préventions sont parfois iniques, et que je ne suis nullement en butte à l'animadversion de Blanche de Flavigny.

— Comment me prouverez-vous cela?

— Parbleu! c'est bien simple. Demain, dans la matinée, nos hôtes nous quittent, ils retournent à Montaigne. Ce soir, lorsque Blanche et sa famille seront réunies au salon, n'hésitez pas; demandez expressément pour moi la main de celle qui, selon vous, me déteste et me repousse. Vous reconnaîtrez alors toute la gravité de votre erreur.

— Vraiment, j'admire une telle présomption. Vous mériteriez que je fisse cette démarche pour confondre votre impudence. Mais non, je ne veux ni embarrasser

FEUILLETON.

31

L'ENFANT TROUVÉ,

Par ÉTIENNE ÉNAULT.

PREMIÈRE PARTIE.

LE PÈRE DU BOGAGE.

(Suite.)

La douairière d'Apremont avait le visage sévère et soucieux; elle dirigea sur son fils un regard plein de tristesse et de mécontentement, puis elle s'avança vers lui avec la gravité solennelle qui n'abandonnait jamais sa démarche. Gaëtan ne daigna pas même aller au-devant d'elle; ce fut à peine s'il se leva lorsqu'il la vit s'approcher; il se contenta d'indiquer par un signe de main un fauteuil à quelques pas de lui. La pauvre grande dame étouffa un soupir et refusa de s'asseoir.

— Je n'ai, dit-elle, que quelques mots à vous adresser.

— Parlez, madame, je suis attentif, répondit le marquis d'un air dégagé.

— J'ai fait aujourd'hui une longue promenade avec la famille de Flavigny. Un instant j'ai eu occasion de me trouver seule avec Blanche, et j'ai voulu connaître ses sentiments à votre égard. Hélas! je me suis aperçue

de Ravignan, je le sais aussi, ont souffert plus que vous, et ils se sont élevés plus haut dans la patience et la force par l'amour de l'Eglise et de Jésus-Christ.

» Comment n'avez-vous pas senti quelle injure vous faisiez à l'Eglise, votre mère, par ces prévoyances accusatrices? Et quelle injure à Jésus-Christ, en vous plaçant, comme vous le faites, seul en face de lui, au mépris de son Eglise!

» Mais je veux espérer et j'espère: ce ne sera qu'un égarement passager.

» Revenez parmi nous. Après avoir donné au monde catholique cette douleur, donnez-lui une grande consolation et un grand exemple. Allez vous jeter aux pieds du saint-père. Ses bras vous seront ouverts, et, en vous pressant sur son cœur paternel, il vous rendra la paix de votre conscience et l'honneur de votre vie.

» Recevez de celui qui fut votre évêque, et qui ne cessera jamais d'aimer votre âme, ce témoignage et ces conseils d'une véritable et religieuse affection.

» † FÉLIX,
» évêque d'Orléans. »

Voici la réponse du P. Hyacinthe, que nous trouvons dans le *Journal des Débats*:

« Monseigneur,

» Je suis très-touché du sentiment qui vous a dicté la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire, et je suis très-reconnaissant des prières que vous voulez bien faire pour moi; mais je ne peux accepter ni les reproches ni les conseils que vous m'adressez.

» Ce que vous appelez une grande faute commise, je l'appelle un grand devoir accompli.

» Veuillez agréer, monseigneur, l'hommage des sentiments respectueux avec lesquels je demeure, en Jésus-Christ et en son Eglise,

» Votre très-humble et obéissant serviteur,
» Frère HYACINTHE.
» Paris, le 26 septembre 1869. »

On remarquera que le P. Hyacinthe, bien qu'il soit sorti du couvent des Carmes, signe encore de son nom de religieux.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Le *Journal officiel* publie deux rapports adressés à l'Empereur par le ministre de la guerre. Le premier est relatif à la création d'une nouvelle direction au ministère de la guerre. Le second a trait au licenciement du régiment de gendarmerie de la garde impériale. Ces deux rapports ont été revêtus de l'approbation de l'Empereur.

— Une circulaire adressée aux préfets par M. le ministre de l'intérieur, en date du 11 cou-

d'un ton gravement accentué. Oui, je sais ce que je dis, et ce soir vous pourrez demander résolument pour moi la main de Mlle de Flavigny.

— Eh bien! soit; je ferai ce que vous exigez. Tant pis pour vous si ma demande reçoit une réponse qui, si convenable qu'elle puisse être dans la forme, n'en sera pas moins au fond une cruelle déconvenue pour vos ridicules prétentions.

— Je ne crains pas cela, ma mère... Et tenez, reprit le marquis en s'approchant d'une fenêtre, j'aperçois là-bas, dans une allée du parc, celle qui, j'espère, sera bientôt ma femme. Si vous le permettez, je vais la rejoindre et lui faire ma cour. Il faut que je me hâte, car il me reste à peine quelques heures pour la conquérir.

— Allez, monsieur, puisqu'il vous plaît de tenter l'aventure. Je vous souhaite bonne chance. Mais, je vous le prédis: à moins d'un miracle, vous ne réussirez pas.

— Eh bien! on fera un miracle, madame, répartit Gaëtan avec une indicible expression d'ironie et de fatuité.

La douairière d'Apremont n'ajouta pas un mot. L'imperturbable aplomb de son fils la subjuguait malgré elle et lui donnait à réfléchir. En dépit d'elle-même, son cœur maternel gardait une illusion, et vaguement elle s'abandonnait à l'espoir d'une union entre Blanche et lui; union dans laquelle elle entrevoyait le salut de ce

rant, indique que la question des maires est sérieusement à l'étude.

Aux termes de cette circulaire, les préfets sont invités à dresser la liste des communes de leurs départements respectifs dont les maires ne font point partie du conseil municipal. La liste doit contenir:

1° Le nom de la commune et sa population;

2° Le nom du maire et la date de sa nomination;

3° Les motifs qui ont empêché de le prendre dans les conseils;

4° L'avis du préfet sur la possibilité de le choisir aujourd'hui dans l'assemblée communale.

Un travail semblable doit être fait pour les adjoints.

Cette mesure administrative est évidemment le prélude des décisions par lesquelles le gouvernement se prépare à répondre aux vœux de l'opinion publique en matière d'administration communale.

— La nomination de M. le général Fleury à l'ambassade de Saint-Petersbourg, annoncée depuis plusieurs jours, a paru au *Journal officiel*.

Le dispositif du décret impérial, qui porte la date du 25 septembre, est ainsi conçu:

« Sur la proposition de notre ministre des affaires étrangères,

» Avons décrété et décrétons ce qui suit:

» M. le général de division Fleury, sénateur, notre grand-écuyer, est nommé notre ambassadeur près S. M. l'empereur de toutes les Russies, en remplacement de M. le baron de Talleyrand-Périgord. »

— On dit que le P. Hyacinthe a eu, ces jours-ci, une longue conférence avec l'archevêque de Paris, et qu'il sera défendu devant le concile par ses amis les évêques de Châlons, de Bayeux, et par les archevêques d'Avignon et de Reims.

La *Presse* ajoute qu'il demandera à s'expliquer en personne devant les pères du concile. Reste à savoir si on l'y admettra.

Le cardinal Mathieu aurait annoncé l'intention de combattre vivement le manifeste de l'ex-carême.

— L'*Univers* a appris que le nombre des évêques qui ont demandé l'autorisation de ne pas se rendre au concile est à peu près définitivement fixé. Ce nombre ne dépasse pas soixante-dix. Il faut donc compter au moins neuf cents membres présents dans l'enceinte conciliaire, y compris les abbés *nullius*, les généraux et les vicaires-généraux des ordres religieux. Jamais aucun concile ne se sera ouvert avec tant d'éclat et de majesté.

LE CRIME DE PANTIN.

« Dimanche, vers onze heures et demie du matin, dit le *Figaro*, les curieux étaient plus

nombreux que jamais sur le champ Langlois et les terrains environnants, — un grand mouvement se fit tout-à-coup dans cette foule houlense. On se dirigeait vers un point du champ voisin où une découverte importante venait d'être faite.

» Le sieur Hugues, facteur, demeurant 59, route d'Aubervilliers à Pantin, en regardant curieusement comme tout le monde, sentit en marchant sur une motte de terre le terrain fléchir légèrement sous lui.

» Intrigué, il se baisse, se met sur les genoux et fouille la terre avec ses doigts.

» Aussitôt un pan de drap sort du sol. Il continue, un cadavre apparaît à ses yeux, couché sur le ventre, les bras étendus, les doigts crispés; à la main droite est encore attachée une touffe de cheveux noirs.

» L'autorité est avertie.

» Le cadavre est bientôt découvert, on le place sur le dos; tout d'abord on remarque une effroyable blessure au cou, large à y passer les deux poings, qui détache presque complètement la tête du tronc et met à nu la colonne vertébrale. Un couteau est resté planté dans cette plaie béante. Le manche noir commun se dresse au milieu.

» La fosse où le cadavre a été enfoui se trouve à 15 mètres environ de la première et à 40 mètres du Chemin-Vert. Elle a une longueur de 2 mètres, une largeur de 50 centimètres et presque pas de profondeur. Les bords, au lieu d'être à pic, forment talus et donnent à la fosse l'aspect d'un demi-cylindre creux.

» A peine ce septième cadavre avait-il été enlevé que la population, douloureusement émue, apportait, autour de la seconde fosse, des pièces de bois et des pieux pour composer une nouvelle balustrade.

» En même temps, on plantait sur la terre à peine remblayée une croix adossée à un cadre, contenant une statue de la Vierge et une couronne d'immortelles entourée de fleurs.

» Des fleurs étaient jetées par les passants dans ce funèbre enclos. Mais, en même temps que la pensée d'expiation, surgissait l'idée de vengeance.

» Si la loi de Lynch était appliquée en France, il ne resterait bientôt plus un lambeau de Traupmann le jour où le peuple pourrait seulement y toucher. »

Contrairement aux bruits divers répandus dans Paris, aucune exhumation nouvelle n'a été faite dans le champ funèbre qui a déjà rendu sept victimes.

L'intérêt continue donc à se concentrer sur la découverte de dimanche.

« Lundi, vers dix heures du matin, — ajoute le *Figaro*, — a eu lieu la confrontation de Traupmann et du cadavre que l'on avait trouvé la veille dans le champ Langlois. Il y avait là les docteurs Bergeron, Treylat et Pinard, M.

téresser.

Et la noble jeune fille appuya sur le visage du marquis un regard ironique et méprisant.

— Ah! prenez garde! répondit Gaëtan légèrement ému; ce que j'ai à vous confier est grave, très-grave, et mérite toute votre attention, je vous en prévient.

Il y avait de la menace dans la voix du marquis. Blanche n'en fut pas intimidée; elle haussa les épaules et se remit à marcher en s'engageant dans une allée qui, par une ligne oblique et transversale, devait la ramener promptement vers le château. Mais elle entendit encore résonner derrière elle le pas du marquis. Elle s'arrêta de nouveau, et fronçant ses sourcils noirs admirablement arqués:

— Ainsi vous m'escortez malgré moi, dit-elle avec impatience, et pour me soustraire à vos odieuses façons d'agir, vous m'obligez en quelque sorte à prendre la fuite, à me réfugier sous la protection des miens? Est-ce que, par hasard, le silence que j'ai gardé sur votre conduite à mon égard, pendant la chasse, serait considéré par vous comme un encouragement? Si je me suis tue, sachez-le bien, c'est que j'ai voulu épargner un chagrin à votre mère que j'honore! c'est que j'ai craint d'exposer la vie du comte de Flavigny et de Raoul, qui, en apprenant votre insolence, eussent mis l'épée à la main pour vous en faire repentir. Cependant, croyez-moi, ma réserve et ma prudence sont à bout, et je vous

Claude chef de la sûreté, et M. Douet d'Arcq, juge d'instruction.

» Traupmann est mis inopinément en face du cadavre, — il croyait aller à la Conciergerie, — et sans forfanterie, porte vivement la main devant ses yeux et dit:

» — Ah! le malheureux!...

» Puis il prend son mouchoir et se cache le visage.

» — Allons, retirez ce mouchoir, lui dit le juge, vous n'avez pas envie de pleurer... Regardez...

» Sur cet ordre, Traupmann lève la tête, et gardant sa casquette, fixe les yeux sur le cadavre.

» — Reconnaissez-vous ce corps?

» — Oui... c'est Gustave.

» — C'est vous qui l'avez tué?

» — Oh!... non... c'est son père qui a dû l'assassiner, craignant que par inexpérience, ou poussé par le remords, son fils ne révélât à la justice le crime horrible qu'ils avaient perpétré.

» Après avoir aidé au meurtre, continue-t-il, Gustave est devenu victime à son tour... Il n'y a que les morts qui ne parlent pas.

» — Voyons, fait M. Douet d'Arcq, changez de système... vous savez bien que nous ne pouvons pas vous croire.

» — Oh!... dit Traupmann, comme se parlant à lui-même, je voudrais être à sa place.

» Ayant reconnu le cadavre et persisté dans sa déclaration, Traupmann a été reconduit à Mazas; la confrontation avait duré vingt minutes à peu près.

» Tant qu'on n'aura pas retrouvé le père, il ne dira pas autre chose.

» M. Richemont, photographe, a fait le portrait de la victime, le couteau enfoncé dans la gorge.

L'autopsie a constaté que la mort remontait à la nuit de dimanche à lundi, la nuit même de l'assassinat des six autres membres de la famille.

» On n'a rien trouvé dans les poches de la victime. »

Voici quelques autres détails empruntés au même journal:

» Les membres de la famille Kinck ont été conduits à la Morgue, lundi à midi et quelques minutes, par M. Douet d'Arcq.

» Les corps vont être rendus à la famille, qui les a réclamés.

» L'enterrement aura lieu très-prochainement, à Roubaix.

» Une cousine de M^{me} Kinck-Rousselle a fait une déposition des plus intéressantes à M. Douet d'Arcq.

» Elle a dit que, l'an dernier, Jean Kinck avait fait venir sa femme en Alsace, pour lui montrer une propriété qu'il avait nouvellement acquise, et qui est située entre Cernay et

conseille de me laisser en paix jusqu'à demain, puisque demain, Dieu merci, ma famille et moi, nous retournerons à Montaigne. Une fois déjà vous m'avez manqué de respect, c'est assez! c'est trop! Honte et malheur sur vous, si vous recommencez!

Disant cela, sans geste, sans bruit, presque à voix basse, Blanche relevait la tête; son beau visage reflétait un rayonnement de pudeur virgine, d'orgueil et de résolution. Gaëtan ne menaçait plus. Sa physionomie avait revêtu, au contraire, une expression d'humilité repentante. Il s'inclina sournoisement et répondit:

— Vous me faites souvenir que j'ai cédé naguère à une funeste inspiration de mon cœur trop enthousiaste, trop éperdu. Ah! je vous le jure, je me le suis amèrement reproché, et vous n'avez plus rien à craindre de semblable désormais. Mon admiration saura se contenir dans les limites de la plus sévère convenance. Toutefois, souffrez que je vous le répète, il importe que je vous parle, aujourd'hui même, de choses d'un intérêt tout particulier, et vous ne me ferez pas l'injure de me refuser une audience en ce moment. Nous sommes à merveille ici, à cent pas du château; on peut nous voir, mais on ne saurait nous entendre, et c'est l'essentiel.

— Eh bien! soit, je vous écoute, monsieur. Mais hâtez-vous, car Mme de Flavigny doit me rejoindre dans le parc, et je l'attends.

(La suite au prochain numéro.)

Guebwiller. Les deux villes sont distantes de quatre lieues environ.

» Au retour, M^{me} Kinck avait dit à sa cousine :

« — Jamais je ne voudrai aller habiter cette propriété... J'y aurais trop de peur... On pourrait nous à assassiner tous sans que personne s'en aperçoive. »

« On suppose que c'est là que Traupmann aura enterré le cadavre de Jean Kinck, car on a suivi sa piste, et on est certain qu'il s'est dirigé de ce côté. »

» Les fouilles officielles ont été faites lundi, à Pantin. Elles ont commencé à trois heures et demie, sous la surveillance du juge d'instruction et du sous-chef de la police de sûreté.

» Au préalable, un détachement de deux cents hommes du 90^e de ligne avait fait évacuer le champ Langlois et ses abords. La foule, considérable depuis le matin, faillit plusieurs fois forcer le cordon de troupes.

» M. Roubel, commissaire de police de Pantin, guidait les deux paysans chargés de conduire les charrues à l'aide desquelles on a profondément labouré le champ, sans rien y trouver. »

Ajoutons que le *Figaro* annonce avoir reçu une lettre de Guebwiller, contenant des renseignements de la plus haute importance, mais que cette importance même l'empêche de publier. Il en résulterait que la présomption qui, depuis quelques jours, tendrait à mettre en Alsace le point de départ de cette trame infernale, tend à se confirmer.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous apprenons que le feu a repris avant-hier soir, à Montreuil, chez M. Renou. Les flammes auraient détruit ce que l'on était parvenu à leur arracher il y a huit jours.

LE GENDARME FERRAND.

Le *Moniteur* consacre au gendarme maritime Ferrand un article que nous croyons devoir reproduire. On remarquera que Ferrand a habité Saumur pendant l'espace de cinq années comme cavalier de remonte. Il a laissé dans notre ville des amis qui liront avec un vif plaisir les lignes suivantes :

« L'exécution universelle qu'a inspirée le forfait de Pantin contre son principal auteur, l'infâme Traupmann, nature perverse, honte de l'humanité, nous fait porter les yeux avec bonheur sur cet honnête homme, modeste, presque timide, qui, dans le simple accomplissement de son devoir, — devoir rude souvent, il faut le dire, et surtout en cette circonstance, — vient de rendre un si grand service à la société. »

» Trop souvent ces braves *soldats de la paix*, comme nous appellerions volontiers les honnêtes militaires qui composent le corps de la gendarmerie, sont en butte à certaines critiques, à certains dédains même. A cause sans doute de quelques excès de zèle par-ci-par-là, on veut voir des oppresseurs où il n'y a que des protecteurs, protecteurs souvent intelligents, toujours dévoués et braves comme tout ce qui est soldat en France. En publiant aujourd'hui le portrait du gendarme Ferrand et ces quelques notes sur sa vie, qui est celle de beaucoup de gendarmes, nous voulons l'honorer et honorer en même temps la milice protectrice dont il fait partie.

» Ferrand est né de braves cultivateurs, le 15 novembre 1836, à Saint-Germain-sur-Sèvres, canton de Périers (Manche). Son père lui fit de bonne heure apprendre l'état de jardinier et le plaça à cet effet sous la direction de l'un de ses cousins, jardinier de M. Goulhot de Saint-Germain, aujourd'hui sénateur.

» Ferrand raconte que, tout enfant, il allait jouer au château avec le fils de la maison ; le paysan et le châtelain s'étaient même liés d'amitié ensuite ; mais depuis la mort de son jeune maître, Ferrand, dans la crainte d'éveiller de tristes souvenirs, ne s'est plus présenté au château.

» Son apprentissage terminé, après un assez long séjour à Saint-Germain comme aide de son cousin, Ferrand alla comme jardinier à Bretteville, près de Caen, puis à Fontaine-Jarry, chez M. Le Pelletier ; enfin il était jardinier chez M. le comte de Montalembert quand le tirage au sort le ramena dans son pays.

» Partout le jeune homme s'était montré honnête et laborieux ; il avait mérité l'estime de tous.

» Tombant au sort, Ferrand devança l'appel et, le 5 mai 1856, il était incorporé dans le 2^e lanciers. Au bout de deux ans il entra dans les cavaliers de remonte et resta ainsi à Saumur jusqu'en septembre 1863, époque à laquelle, demandé par le commissaire de la marine, *il entra en marine*, comme gendarme maritime à Cherbourg.

» Le soldat comme autrefois le jardinier avait les meilleures notes ; il se maria à Cherbourg en 1865 et amena sa femme et un bébé de deux ans au Havre le 5 septembre 1867.

» Ce n'est pas la première fois que Ferrand se signale dans cette ville par son intelligence et son courage : il a bien arrêté depuis deux ans une quarantaine de vrais suspects, matelots déserteurs, etc., etc., entre autres un forçat évadé de Cayenne sur le point d'échapper une nouvelle fois à la police.

» L'arrestation de Traupmann dénote de la part de Ferrand autant de tact que de bravoure, un grand sang-froid et beaucoup de présence d'esprit. En attendant que cette nouvelle bonne note lui amène dans son corps une récompense qu'il ne demande pas, mais qu'il nous semble devoir obtenir, il doit être heureux et fier d'avoir conquis l'estime et la reconnaissance publique à qui nous le signalons avec empressement. »

La cour de Paris a rendu dernièrement un arrêt qui intéresse tous les négociants.

Lorsque le destinataire d'une marchandise expédiée par chemin de fer refuse la livraison, le tribunal de commerce du lieu où l'expédition a été faite est compétent pour connaître de la demande des frais de transport.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Madrid, 28 septembre soir. — Le conseil des ministres et le régent sont tombés d'accord sur l'opportunité de proposer aux Cortès le duc de Gènes comme candidat au trône d'Espagne.

On craint pour demain, 29 septembre, à l'occasion de l'anniversaire de la révolution de 1868, des désordres dans le sens républicain-socialiste en Catalogne.

LE CRIME DE PANTIN.

D'après la *Gazette des Tribunaux* l'instruction se poursuit. Aucun fait nouveau, croyons-nous, ne s'est révélé depuis hier.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE.

Arrondissement de Saumur.

VILLE DE SAUMUR.

TRAVAUX

DE

REPARATION ET D'ENTRETIEN

Des Bâtiments communaux et des Propriétés communales.

Le Maire de la ville de Saumur prévient les entrepreneurs de travaux publics et les chefs-ouvriers, que le MARDI 12 OCTOBRE 1869, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, aux adjudications au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux de réparation et d'entretien à exécuter dans les rues, places, égouts, bâtiments, promenades, etc., de la ville de Saumur, pendant les années 1870, 1871, 1872, 1873 et 1874.

Lesdits travaux sont divisés en trois parties ; chacune de ces parties fera l'objet d'une adjudication spéciale. SAVOIR :

1^o Travaux de terrassements et pavages ;

2^o Travaux de jardinage ;
3^o Travaux d'entretien des bâtiments communaux.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADJUDICATION.

Les adjudications auront lieu au rabais et sur soumissions cachetées.

Le rabais portera sur l'ensemble des prix, à raison de tant de centimes par franc et sans fraction de centime. Dans le cas où, contrairement à cette prescription, on énoncerait dans l'acte de soumission des fractions de centime, le rabais serait de droit porté au centime immédiatement supérieur, qui deviendra le taux de ladite soumission.

Nul ne sera admis à concourir s'il ne présente toutes les qualités requises pour entreprendre les travaux et en garantir le succès. A cet effet, chaque concurrent sera tenu de fournir un certificat de moralité délivré par le maire de sa commune ; un certificat de capacité, ayant au plus six mois de date, délivré par un architecte connu, ou par un ingénieur des ponts-et-chaussées, et une promesse de cautionnement.

Ces pièces, qui devront être légalisées, seront jointes à la soumission, sous une enveloppe commune, mais dans un paquet séparé.

Ce paquet portera en suscription : *Certificats et cautionnement.*

L'enveloppe qui contiendra la soumission portera ce titre : *Soumission.*

Enfin, sur l'enveloppe commune, sera indiquée la nature du travail pour lequel on soumissionne, c'est-à-dire l'un des titres suivants : *Bâtiments, Jardinage ou Terrassements et Pavages.*

Les soumissions seront écrites sur papier timbré.

Le cautionnement à fournir sera en argent ou en immeubles.

S'il est en argent, la somme déposée sera égale à la moitié du montant, évalué dans l'adjudication à intervenir, d'une année des travaux à exécuter par chacun des adjudicataires ;

S'il est en immeubles, il devra reposer par hypothèque sur des biens situés dans l'arrondissement, d'une valeur libre, égale à trois fois la somme exigée pour le cautionnement en argent.

Les paquets seront déposés sur le bureau avant l'heure indiquée pour leur ouverture et recevront un numéro d'ordre.

Aucun paquet ne sera reçu ; sous quelque prétexte que ce soit, après l'ouverture de la séance.

Le premier cachet sera rompu publiquement et il sera dressé un état des pièces contenues sous ce premier cachet.

L'état dressé, les concurrents se retireront de la salle d'adjudication, et le maire, après avoir consulté les membres du bureau, arrêtera la liste des concurrents agréés.

Immédiatement après, la séance redeviendra publique, le maire annoncera la décision. Les soumissions seront alors ouvertes publiquement, et, par chaque nature d'adjudication, le soumissionnaire qui aura fait l'offre d'exécuter les travaux aux conditions les plus avantageuses sera déclaré adjudicataire.

Si deux concurrents, dans la même adjudication, offraient le même rabais, il serait procédé entre eux, séance tenante, à une nouvelle adjudication.

Si l'un des certificats qui accompagnent la soumission n'est pas admis, ladite soumission ne sera pas ouverte.

Les frais d'enregistrement seront au compte respectif de chacun des adjudicataires, ainsi que ceux de copie des plans, devis et détail, etc.

Les frais d'affiches et d'impression quelconques, nécessaires pour arriver aux fins desdites adjudications, seront partagés entre les trois adjudicataires, dans les proportions suivantes :

Terrassements et pavages..... 4/20
Jardinage..... 1/20
Travaux des bâtiments..... 15/20

Les concurrents pourront prendre connaissance des devis et cahiers des charges, etc., au secrétariat de la mairie.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 2 août 1869.

Le conseiller municipal faisant fonctions de maire,

LECOY.

NOTA. — Les soumissions qui ne seront pas sur papier timbré et accompagnées des pièces ci-dessus mentionnées pourront être déclarées nulles, ainsi que celles qui ne seront pas conformes au modèle ci-après.

MODÈLE DE SOUMMISSION.

Je soussigné (noms, prénoms et profession) demeurant à Saumur, rue faisant élection de domicile à Saumur, chez y demeurant, rue m'engage à exécuter les

travaux (soit de jardinage, soit de terrassements et pavages, soit d'entretien des bâtiments) dépendant des propriétés communales de la ville de Saumur, pendant les années 1870, 1871, 1872, 1873 et 1874, moyennant un rabais de (indiquer en toutes lettres le nombre de centimes, sans fraction de centime) par franc, sur tous les prix indiqués aux devis et série de prix, dressés par M. l'Architecte-Voyer de la ville.
Fait à Saumur, le 1869, (Signature)

M. COULON, chef d'institution, fait la rentrée de ses classes le vendredi 1^{er} octobre.

AVIS AUX DAMES.

Nous invitons les dames, jalouses d'une toilette de bon goût, à venir visiter le splendide débarras de lingerie de la Grand'Rue, n^o 1, à Saumur.

(Voir aux annonces à la quatrième page).

M. SICARD, dentiste, rue des Lies, 52, Angers.

L'illustration publiée, dans sa livraison de cette semaine (25 septembre 1869), l'ensemble de travaux et de dessins dont voici le sommaire :

Texte : Le Centenaire de Humboldt. — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Exposition internationale d'horticulture de Hambourg. — Le Cinquième centenaire de Jean Huss. — Voyages excentriques. Un drame au fond de l'Océan, par M. Richard Cortambert (suite et fin). — Revue scientifique. — L'Isthme de Suez : Itinéraire pittoresque (suite). — Les Théâtres. — Gazette du Palais. — Exposition de l'Union centrale des beaux-arts appliqués à l'industrie. — Revue du mois, par Bertall. — La Canonnière Farcy. — Revue des affaires financières. — Les environs de Paris : Argenteuil.

Gravures : Berlin : Fête du centenaire d'A. de Humboldt. — Hambourg : Vue générale de l'Exposition internationale d'horticulture. — Pose d'un médaillon sur la maison où est né Jean Huss. — L'Isthme de Suez : Itinéraire pittoresque (4 gravures). — Paris : Exposition des arts industriels, au palais de l'Industrie. — La Canonnière Farcy. — Revue du mois, par Bertall (12 gravures). — Les environs de Paris : Argenteuil. — Rébus.

BULLETIN FINANCIER (27 septembre).

On ne sait trop que penser de la spéculation pendant les huit derniers jours. La situation est toujours d'un lourd qui ressemble au marasme ; il semble même qu'un sentiment de crainte se soit emparé des syndicats. La baisse de la semaine a sans doute été peu considérable (de 70.90 à 70.58 1/2) ; mais elle est caractéristique à cause des approches de la liquidation. L'ensemble du marché a suivi les fluctuations diverses de la Rente. Nos chemins de fer français restent très-bien, mais à peu près sans affaires. Le Crédit foncier a de nouveau franchi le cours de 1,700 pour s'en doute redescendre au-dessous ; mais il y a des offres même au-dessus de 1,700. L'emprunt de Honduras reste invariablement à son cours de 235 fr. ; les obligations du Simplon sont à 225-230. — On annonce pour aujourd'hui la cote officielle des actions du Crédit rural, à 20 fr. de prime environ. La Société générale paraît décidément devenir fermière des guanos péruviens.

Nous avons de bonnes nouvelles de l'émission de la Caisse des cautionnements. On apprécie beaucoup l'idée de cette entreprise, qui permettra à beaucoup d'hommes de valeur, de pouvoir arriver à des positions qui leur étaient interdites faute d'argent. Le placement est sûr, avantageux, et nous le recommandons sans hésiter.

Le mouvement de hausse commence à la Bourse d'aujourd'hui. La Rente monte de 70.55 à 70.87 1/2. Le Crédit foncier de 1,670 à 1,685.

Les fonds Espagnols sont vivement affectés par les mauvaises nouvelles de Cuba. — J.-F. Fort.

BOURSE DU 28 SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 40 cent. — Fermé à 71 30.
4 1/2 p. 0/0 hausse 1 fr. 40 c. — Fermé à 101 50.

BOURSE DU 29 SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 71 40.
4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 101 25.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

PURGE LÉGALE.

Suivant acte dressé par M^e Lau-
monier et son collègue, notaires à
Saumur (Maine-et-Loire), le treize
août mil huit cent soixante-neuf, M.
Adolphe-Pierre Galleau, proprié-
taire, époux de M^{me} Pauline Tesnier,
demeurant à Saumur, rue Royale, a
acquis de M. Pierre Paltu, marchand
pâtissier, et de dame Antoinette
Varlet, son épouse, qu'il autorise,
demeurant ensemble à Saumur, rue
d'Orléans.

Une maison, située à Saumur, rue
d'Orléans, numéro 38, joignant au
levant la rue d'Orléans, au couchant
la rue Daillé, au midi les représen-
tants Berthe, au nord M. Bardou-
Taveau. Cette maison comprend
caves, escalier commun avec divers
jusqu'au troisième étage; au rez de-
chaussée, un magasin et une arrière-
boutique; à l'entresol, une pièce
donnant sur la rue Daillé; au pre-
mier étage, deux chambres; au
deuxième étage, deux chambres à
coucher; au troisième étage, deux
chambres à feu; grenier au-dessus;
droits de communauté à un puits,
situé rue Daillé, maison de M^{me}
veuve Tremblier, et à des latrines
aussi sises rue Daillé, et dont la fosse
est sous la maison dont s'agit. Cette
maison, qui est occupée par M.
Berge, carrossier, est au surplus
vendue avec toute ses dépendances
et avec tous les droits qui s'y ratta-
chent, sans qu'elle soit désignée
d'une manière plus étendue.

Cette vente a été faite aux condi-
tions suivantes, que M. Galleau s'est
obligé d'exécuter et accomplir:

1° De prendre la maison vendue
dans son état actuel, sans recours

pour raison de vétusté, dégradation,
ou pour quelque motif que ce soit;

2° De souffrir les servitudes passi-
ves, apparentes ou occultes, sauf
à profiter de celles actives, s'il en
existe, le tout à ses risques et périls,
sans recours contre les vendeurs
dans les droits desquels il est su-
brogé;

3° D'acquitter les impôts à partir
du premier juillet mil huit cent
soixante-neuf;

4° D'exécuter, jusqu'à son expira-
tion, le bail consenti à M. Berge,
carrossier, qui l'habite;

5° D'exécuter également, jusqu'à
son expiration, l'assurance contrac-
tée avec la compagnie la *Mutuelle-
Immobilière*, du Mans.

En outre, cette vente est faite
moyennant la somme de seize mille
francs de prix principal, payable
aussitôt après les formalités de
transcription.

Les précédents propriétaires sont:
M^{me} Adélaïde-Perrine Chouzamy,
veuve de M. César-Nicolas Mar-
chand, propriétaire, demeurant à
Versailles, et M. Nicolas Pascal, ca-
pitaine de gendarmerie, et dame
Adélaïde Charlotte Marchand, son
épouse, demeurant aussi à Versailles
(Seine-et-Oise).

Pour parvenir à la purge des hypo-
thèques légales pouvant grever ledit
immeuble, M. Galleau, en sa qualité
d'acquéreur, a fait déposer une co-
pie collationnée du contrat de vente
dont l'extrait précède au greffe du
tribunal civil de Saumur, ainsi qu'il
résulte d'un acte dressé en ce greffe,
le vingt-trois septembre mil huit
cent soixante-neuf.

Par exploit de Mercier, huissier à
Saumur, en date du vingt-sept sep-
tembre mil huit cent soixante-neuf,
enregistré, ledit Galleau a fait signi-
fier et certifier ce dépôt à M. le Pro-
cureur impérial, avec déclaration

que ceux du chef desquels il pour-
rait être formé des inscriptions pour
raison d'hypothèques légales exis-
tant indépendamment de l'inscrip-
tion n'étant pas connus, il ferait pu-
blier cette signification, conformé-
ment à l'article 696 du Code de pro-
cédure civile.

Pour cette poursuite de purge, M.
Galleau a constitué M^e Chedeau,
avoué, demeurant à Saumur.

Dressé à Saumur, par l'avoué
soussigné, le vingt-huit septembre
mil huit cent soixante-neuf.
(396) CHEDEAU.

Etude de M^e GALBRUN, notaire à
Montreuil-Bellay.

VENTE MOBILIERE
PAR SUITE DE DÉCÈS.

Le dimanche 3 octobre 1869, à
midi précis, et le dimanche suivant,
s'il y a lieu il sera procédé, par M.
GALBRUN, notaire, à Battreau, com-
mune du Vaudelnay-Rillé, en la mai-
son où est décédé M. Louis Goupil,
à la vente aux enchères de tous les
meubles meublants et effets mobiliers
dépendant de la succession bénéficiaire
dudit M. Goupil, à la requête de sa
veuve, tutrice du fils mineur, et en
présence du subrogé-tuteur.

On vendra :

Lits complets, tables, chaises, ar-
moires, linge, garde-robe, bois de
chauffage et de construction, fourra-
ges, blés, cheval, charrettes, une lo-
comobile.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE PORTION DE MAISON avec
écurie, rue Haute-Saint-Pierre,
joignant la maison de Fos.
S'adresser à M. GIRARD père.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à
Saumur.

A VENDRE

PAR PORTIONS,

Au gré des acquéreurs,

Commune de Saint-Lambert.

Les PRÉS suivants :

Un hectare 5 ares, aux Boires-
Choux.

Quinze ares, aux Boires-Choux.

Un hectare 75 ares, à Bellevue.

Soixante-trois ares, aux Arpents.

S'adresser audit notaire et à M.
Lange. (374)

MAISON,

CAFÉ ET RESTAURANT BEUROI

Place du Roi René, à Saumur,

A VENDRE

OU A ARRENTER,

Avec ou sans ses accessoires.

Les paiements à la volonté de
l'acquéreur.
S'adresser à M. BEUROI. (337)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire
à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 juin prochain,

MAISON

Rue Cendrière, n° 3.

A VENDRE

UN PETIT JARDIN,

Entouré de murs,

Situé à Beaulieu, avec cave dans le
roc et cheminée.

S'adresser à M^{me} veuve MERCIER,
rue St-Nicolas. (387)

On demande un ménage
sans enfants, dont le mari serait
valet de chambre, et la femme cui-
sinière, pour suivre une famille six
mois à Paris et six mois à la campa-
gne.
S'adresser au bureau du journal.

Une maison de modes de-
mande une ouvrière.
S'adresser au bureau du journal.

Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1867
Médailles aux Expositions universelles de 1855 et 1862.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE,
16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M. Lardeux, coutelier-bandagiste,
rue Saint-Jean.

Ces Bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'in-
clinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. —
M. LARDEUX se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus
convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage
éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une
guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

GRAND DÉBALLAGE DE LINGERIE

FABRIQUE SPÉCIALE Grand'Rue, n° 1, Maison LARDÉ, FABRIQUE SPÉCIALE
DE BONNETS DE LINGE CONFECTIONNÉ
40, rue Piron, A SAUMUR. boulevard de Strasbourg, A PARIS.

VENDRE BON MARCHÉ! POUR VENDRE BEAUCOUP!

Ce problème est résolu par nous, en mettant l'acheteur en rapport direct avec le fabricant.

Nous voulons prouver, en donnant un aperçu des prix de quelques-uns de nos articles, que toutes nos Marchandises sont vendues aux
Prix réels de Fabrique.

Nous mettons en vente un grand Choix des Hautes Nouveautés de Paris pour la saison, telles que: Linge confectionné, Pantalons,
Jupons, Camisoles, Chemises, Cols, Parures, Bonnets de tous les genres et des modèles les plus nouveaux.

CHOIX IMMENSE DE NOUVEAUTÉS EXCLUSIVEMENT DES PREMIÈRES FABRIQUES.

Aperçu de quelques Prix:

Bonnets (femmes), depuis.....	» fr. 35 c.
— (enfants, brodés), depuis.....	» 20
Cols (femmes et enfants), depuis.....	» 35
Pantalons (femmes, belle percale), depuis.....	1 45
Camisoles — — depuis.....	1 45
Chemises — — depuis.....	1 45

Chemises de nuit (madapolam extra-fort), depuis.....	3 fr. 95 c.
Jupons à volants (blancs et de couleurs), depuis.....	2 95
Parures (cols et manches), depuis.....	» 65
Entredeux brodés, depuis.....	» 15 le mètre.
Bandes brodées (festons), depuis.....	» 10 —
Corsages blancs et de couleurs (femmes et enfants), depuis.....	1 45

Choix considérable de Corsets.

Corsets pour femmes, coutil 1 ^{re} qualité, depuis.....	1 45
— pour enfants, — depuis.....	1 25

Occasion incomparable de Mouchoirs.

Mouchoirs de batiste et de fantaisie, depuis.....	» 10 la pièce.
---	----------------

Articles pour hommes. — *Faux-Cols et Cravates, des genres les plus nouveaux, à des prix incroyables de bon marché.*

UN RAYON SPÉCIAL EST ORGANISÉ POUR LA VENTE DU BEAU LINGE CONFECTIONNÉ.

Parler de toutes ces RICHES NOUVEAUTÉS accumulées dans ce déballage, c'est dire que tout a été prévu pour séduire l'acheteur.

NOTA. — Les dames sont invitées à venir se rendre compte par elles-mêmes des AVANTAGES RÉELS qui leurs sont offerts.

ENTRÉE LIBRE. — La durée de la vente est fixée à 10 jours seulement. — ENTRÉE LIBRE.

Saumur, imp. de P. GODET.